

La gouvernance et le pilotage constituent un facteur décisif de réussite du Schéma départemental d'accueil des gens du voyage. Le territoire dispose d'un socle solide : un portage politique conjoint de l'État et du Conseil départemental, une implication soutenue des EPCI et une coordination opérationnelle assurée par un opérateur départemental clairement identifié, le GIP AGV35.

À chaque renouvellement, toutefois, la gouvernance est revisitée, repensée et réaffirmée, afin de donner un nouvel élan à la dynamique collective, d'articuler le principe de cohérence départementale et la solidarité des territoires avec le cadre réglementaire et prescriptif des orientations, et d'intégrer les réalités concrètes et aspirations des acteurs locaux.

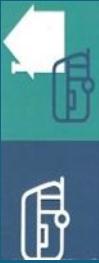
L'ambition du schéma 2026-2032 s'appuie sur quelques principes directeurs qui structurent l'action et en garantissent la lisibilité. D'abord, la cohérence départementale demeure la boussole commune : elle implique de rechercher en permanence une lecture homogène des enjeux, d'objectiver les écarts, de préserver l'équité entre EPCI et de soutenir les trajectoires locales sans renoncer aux adaptations nécessaires et tout en tenant compte des particularités de chaque territoire.

Ensuite, l'ensemble des acteurs s'inscrit dans une démarche d'« aller-vers », mobilisant des moyens et des méthodes adaptés à la diversité des situations, dans un contexte où les compétences sont plurielles et les sujets imbriqués — accueil, habitat, éducation, santé, médiation, sécurité, mobilité.

Par ailleurs, la gouvernance assume une double focale, à la fois stratégique et transversale : elle conforte la Commission Départementale Consultative des Gens du Voyage (CDCGV) dans son rôle de garante de l'esprit du schéma et de son suivi, tout en impulsant les interactions nécessaires à l'échelle des territoires. Elle recherche, de surcroît, les conditions d'une participation réelle des voyageurs, non seulement par leur présence dans les instances, mais aussi par l'écoute de leurs retours d'expérience et l'intégration de leurs témoignages dans les décisions.

Enfin, le schéma se dote d'un dispositif d'évaluation continue via l'Observatoire départemental des gens du voyage, fondé sur les indicateurs des fiches action et des mesures d'impact auprès des parties prenantes, dans une logique d'amélioration et d'ajustement permanents.

Au cœur de cet édifice, le GIP AGV35 est positionné comme opérateur pivot, chargé d'animer et de coordonner la mise en œuvre pour en garantir la cohérence et l'efficacité.



Commission Consultative départementale (Instance politique partenariale)

Bilan schéma 2020/2025 :

Entre 2020 et 2025 : 5 commissions ont été réunies en décembre depuis 2020 + 3 réunions du comité de pilotage.

Depuis 2003, le Comité de pilotage était animé conjointement par le préfet et le président du Conseil départemental. Il constituait l'instance politique décisionnelle et validait les propositions de la Coordination départementale, liées à la mise en œuvre du schéma. Sa composition était la même que la Commission Consultative (Préfecture, DDTM, DDETS, Éducation nationale, et tout autre personne en fonction de l'ordre du jour : justice, police, gendarmerie, France Travail mais aussi les représentants des principales villes du département (Rennes, Redon, Saint-Malo, Vitré et Fougères) ou des EPCI.

La commission consultative se réunissait quant à elle, tous les ans, en décembre, notamment pour suivre la mise en œuvre du schéma.

Dans la pratique, le comité de pilotage n'avait pas de spécificité particulière par rapport à la commission consultative. Or, les textes indiquent que la commission doit se réunir au moins deux fois par an. Ainsi, ce comité de pilotage n'existera plus dans le schéma révisé 2026/2032 et la commission consultative se réunira deux fois par an (une session en juin, une autre en décembre).

Projections schéma 2026/2032 :

Désormais seule instance politique (pour répondre aux prescriptions législatives), la commission consultative se réunira au moins deux fois par an, sur convocation du Préfet et du Président du Conseil Départemental (ou de l'un des deux) ou sur demande du tiers de ses membres.

Elle émettra un avis sur toute convention intercommunale de création ou de gestion des aires d'accueil.

Elle sera informée de la réalisation des objectifs du schéma. Dans ce cadre, elle émettra un avis sur le bilan annuel de mise en œuvre des orientations du schéma.

Elle sera informée de la programmation financière.

Elle validera les études à lancer dans le cadre de l'Observatoire Départemental des Gens du voyage

Portage institutionnel : Etat et Département (Copilotage)

Territoire : Département

Mise en œuvre opérationnelle : Comité technique de suivi du schéma

Coordination et animation : AGV35

Composition : Le décret n° 2001-540 du 25 juin 2001, modifié par le décret n° 2017-921 du 9 mai 2017, relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale consultative des Gens du voyage précise sa composition : Le Préfet et le Président du Conseil départemental (co-présidence), le DDTM, le DEETS, le Directeur des services départementaux de l'Éducation Nationale, le Directeur de l'ARS, 4 conseillers départementaux, le représentant de l'Association des Maires de France 35, 3 représentants désignés par l'Assemblée des communautés de communes de France, 1 élu représentant Rennes Métropole, 5 personnes au titre des associations représentatives des Gens du Voyage et des personnes qualifiées, 2 représentants de la CAF 35.

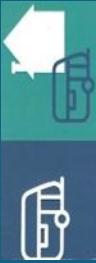
Partenaires : Tous les acteurs de la politique publique liés à la loi du 5 juillet 2000 et non désignés par arrêté préfectoral (CASNAV, les acteurs associatifs, les services du département d'Ille et Vilaine, etc.).

Objectifs 2026/2032 :

- ➔ 2 réunions par an, en juin et décembre sur la durée du schéma
- ➔ Avis formalisés sur la mise en œuvre des orientations du schéma en juin chaque année
- ➔ Décisions prises en matière d'études de l'Observatoire Départemental des Gens du voyage

Évaluation : Etat et Département

Modalités d'évaluation : Nombre de réunions et activités (avis, validations, décisions, sur tableaux de bord de suivi de la mise en œuvre du schéma, sur nature des études à lancer dans le cadre de l'Observatoire Départemental des Gens du voyage, etc.)



Comité technique de suivi du schéma (Instance technique partenaire)

Bilan schéma 2020/2025 :

Dans ce schéma, il était proposé de créer une instance interface entre la gouvernance et la coordination : un comité technique départemental (COTECH). Son rôle consistait à suivre les actions départementales et de venir en appui des territoires sur les déclinaisons territoriales. En outre, il devait, à la fois, transmettre des propositions au CA du GIP et à la commission consultative départementale. Il devait piloter la rédaction d'un bilan annuel du schéma et préparer les COPIL territoriaux. Il était composé de techniciens de l'Etat, du Département, de la CAF, du GIP AGV 35, de Rennes Métropole et des EPCI volontaires. Les rencontres étaient à organiser à minima 3 fois par an. Il ne s'est effectivement réuni que 2 fois en 4 ans avant de se « transformer » en comité de suivi de la révision du schéma en 2024.

Animé par le GIP AGV35, ce comité technique de suivi de la révision du schéma a réuni les techniciens de l'Etat, du Département, de la CAF, de Rennes Métropole, et des EPCI volontaires (tous les 15 jours entre 2024 et 2025, soit au total 30 réunions). Cette instance était l'interface entre la gouvernance politique et la coordination technique, elle animait et assurait le portage et le suivi de la démarche de révision du schéma confié par la commission consultative départementale. Dans ce cadre ce comité technique a réalisé ou impulsé en 2024 :

- Référentiel méthodologique de la révision du schéma
- Sollicitation des EPCI pour participer au comité technique de la révision + Sollicitation des associations nationales pour désigner des représentants de Gdv au comité technique 35
- Recherche de financements pour la révision (journées de concertation, indemnisations stagiaires, etc.)
- Bilan de mise en œuvre des 28 objectifs du schéma 2020 et Présentations en commission consultative
- Entretiens familles, gestionnaires, CM EPCI sur les aires du 35 et visites de conformité
- Méthodologie des journées de concertation
- Conception des fiches territoriales récapitulatives
- Construction des questionnaires en ligne
- Cartographie

Projection sur le schéma 2026-2032

Fort du bilan et de la dynamique du comité technique de suivi de la révision du schéma entre 2024 et 2025, cette instance technique est donc maintenue dans le schéma 2026 – 2032.

La déclinaison opérationnelle s'organise autour de ce comité de suivi du schéma, instance technique coprésidée par l'État et le Département. Il rassemble les services concernés et les acteurs de la mise en œuvre. Selon les sujets, des représentants d'EPCI et de communes, des gestionnaires d'aires, des opérateurs sociaux et techniques, ainsi que tout partenaire utile peuvent y être associés. Réuni à un rythme mensuel, le comité de suivi valide les documents produits par les groupes de travail, identifie les besoins d'outils complémentaires, assure le suivi opérationnel des actions, instruit et émet un avis sur les projets des collectivités sollicitant des financements, puis prépare les travaux de la Commission Consultative. L'ordre du jour est préparé par le GIP AGV35, qui en assure l'animation et le secrétariat (convocations, comptes rendus, tableaux de bord, mise à disposition des supports), garantissant la traçabilité des décisions et la cohérence des calendriers.

Portage institutionnel : Etat et Département (Copilotage)

Territoire : Département

Mise en œuvre opérationnelle : Chaque premier mardi du mois pendant la durée du schéma – Présentiel ou à distance.

Coordination/animation : AGV35

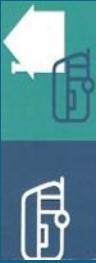
Évaluation : Commission consultative départementale

Composition : Les techniciens désignés par les membres de la commission consultative (services de l'Etat dont la DDTM, la DDETS, le cabinet, les services du Département dont la DLCE, les représentants des Gens du voyage, les techniciens désignés par les EPCI volontaires mais aussi tous les acteurs de la politique publique liés à la loi du 5 juillet 2000 et non désignés par arrêté préfectoral (CASNAV, les acteurs associatifs, les services du département d'Ille et Vilaine, etc.).

Objectifs 2026-2032 : Une réunion par mois. Validation des tableaux de bord des EPCI, outils de suivi du schéma, proposition d'études, etc.

Modalités d'évaluation : Nombre de réunions, comptes-rendus, ordres du jour de la commission consultative, tableaux de bord de suivi du schéma, etc.

Partenaires : Les membres de la commission (EPCI, AMF, services de l'Etat et du Département, représentants des Gens du voyage, etc.).



LE GIP AGV35

(Outil de mise en œuvre du schéma)

Présentation :

Outil technique de mise en œuvre du schéma départemental d'accueil des Gens du voyage en Ille et Vilaine, AGV35 est un GIP (Groupement d'Intérêt Public) dont l'objectif est de s'assurer de la mise en œuvre du schéma et suivre les réalisations : informer régulièrement les partenaires du fonctionnement des aires permanentes d'accueil et de grands passages, de l'avancée des projets nouveaux prévus au schéma (ex :terrains familiaux locatifs, etc.) ; veiller au respect de la cohérence départementale dans tous les aspects du schéma ; mobiliser les financements ; assurer un appui technique des acteurs de la mise en œuvre du schéma à l'échelle départementale et locale ; lancer des études si nécessaire, etc.

Bilan schéma 2020/2025 :

Conformément au schéma de 2025, le GIP AGV35 a assuré le secrétariat de la commission départementale consultative (organisation et animation des 3 comités de pilotage du schéma et de 5 commissions consultatives).

Dans ce cadre, il a produit et présenté les bilans annuels de mise en œuvre des prescriptions du schéma, les bilans des grands passages estivaux après chaque été. Il a financé la maintenance du logiciel de gestion harmonisé « Hermès », ainsi que la formation des gestionnaires à cet outil départemental de gestion.

AGV35 a également participé chaque année depuis 2020 à près de 200 réunions techniques (avec les EPCI et communes, les services de l'Etat et du Département, les acteurs associatifs, etc.) liées à la mise en œuvre des prescriptions du schéma (création d'équipements, comités techniques des aires, études d'opportunités, suivi des équipements, coordination des grands passages, médiations liées aux stationnements hors équipements dédiés, etc.).

AGV35 a été par ailleurs mandaté en décembre 2023 par l'Etat et le Département, après consultation de la commission départementale et des EPCI, pour assurer le portage de la révision du schéma : construction du référentiel méthodologique de la révision du schéma, réalisation du bilan de mise en œuvre des 28 objectifs du schéma 2020-2025, présentations en commission consultative, construction des outils d'évaluation du volet Habitat du schéma, réalisation des entretiens familles, gestionnaires, représentants des EPCI sur les aires, mais aussi des visites de conformité, contribution à la construction de la méthodologie des journées de concertation, animation des groupes de travail thématiques, mise en forme des fiches action thématiques, création des fiches territoriales récapitulatives, construction des questionnaires en ligne à destination des élus et techniciens, réalisation des cartographies, animation du comité technique de suivi de la révision du schéma.

Projection schéma 2026/2032 :

Maintien des missions du GIP AGV35 inscrites au schéma 2020 – 2025.

Portage institutionnel : Etat, Département, CAF 35, Rennes Métropole et les EPCI du département

Territoire : Département

Mise en œuvre opérationnelle : Le Conseil d'Administration du GIP AGV35

Coordination : La Direction du GIP AGV35

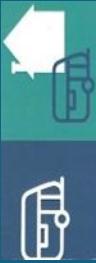
Évaluation : Commission consultative départementale

Composition : Un représentant de la Préfecture, 3 élus désignés du Conseil départemental, 2 élus désignés par Rennes Métropole, 2 représentants de la CAF35, les Présidents des 18 EPCI du département (ou leur représentant).

Objectifs 2026-2032 : Mise en œuvre des missions du GIP AGV35 fléchées par les fiches action, les fiches territoriales et le chapitre Gouvernance du schéma révisé.

Modalités d'évaluation : Les rapports d'activité annuels (dont le volet « schéma, accueil et itinérance »)

Partenaires : Tous les acteurs de la politique publique liés à la loi du 5 juillet 2000 et non désignés par arrêté préfectoral (CASNAV, les acteurs associatifs, les services du département d'Ille et Vilaine, etc.), en fonction des enjeux et des contenus des travaux du comité technique de suivi du schéma.



Les Comités techniques thématiques

Présentation :

La gouvernance s'appuie également sur des comités techniques thématiques — EDD (domiciliation), Scolarisation (Commission Éducation-Jeunesse) et Santé (Santé-Jeunesse) — qui coordonnent l'ensemble des fiches-action relevant de leur champ. Ces comités assurent la cohérence méthodologique, l'alignement des calendriers, l'arbitrage des priorités et la circulation des informations entre territoires. Ils associent, selon les sujets, des partenaires institutionnels, des experts et des représentants des Voyageurs.

Le comité technique « *domiciliation* » aura pour objet de réaliser une étude traitant de « *l'organisation et des pratiques en matière de domiciliation des gens du voyage sur le territoire bretillien* ». Il définira la méthodologie et assurera son suivi. En parallèle, il proposera une adaptation du guide départemental existant pour les gens du voyage et les professionnels et veillera à sa diffusion.

Portage institutionnel : UDCCAS, CCAS de Rennes

Territoire : Département

Mise en œuvre opérationnelle : AGV35

Coordination : AGV35

Évaluation : Etat, UDCCAS

Modalités d'évaluation : Production d'une étude présentant l'organisation et les pratiques des CCAS du département en matière d'EDD et de gestion du courrier

Partenaires : CCAS Rennes, les CCAS bretilliens et UDCCAS, gestionnaires des aires d'accueil, CD35, voyageurs, les acteurs de l'accompagnement...

Le comité technique « *éducation jeunesse* » aura pour objectif dans un premier temps de définir ses contours et ses objectifs. Il pourrait par ailleurs avoir vocation à assurer le suivi de la mise en œuvre des fiches action qui le concerne.

Portage institutionnel : CAF

Territoire : Département

Mise en œuvre opérationnelle : AGV35

Coordination : AGV35

Composition : structures et acteurs d'animation socio-culturelles et éducatives

Évaluation : Comité technique de suivi du schéma

Modalités d'évaluation : Nombre d'interventions organisées dans les structures socio-éducatives et culturelles, bilan des actions menées dont la mise en place de la journée départementale, rapports d'activité du centre social départemental, rapport d'activité du comité technique éducation jeunesse

Partenaires : Voyageurs, EPCI, centres de formation, communes, France travail, région, missions locales, dispositifs soutien scolaire, structures socio-culturelles et éducatives...

Le comité technique « *prévention-santé* » sera un espace de travail et de concertation pour aider à la mise en place des différentes actions inscrites dans le schéma départemental 2026-2032 (journée de sensibilisation, guide à usage des professionnels et des gens du voyage...)

Portage institutionnel : ARS

Territoire : Département

Mise en œuvre opérationnelle : AGV35

Coordination : AGV35

Composition : ARS, médiatrice santé, MDPH, CCAS, CD35, Voyageurs, gestionnaires, CPAM

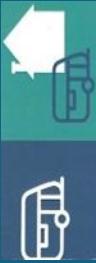
Évaluation : CPAM, AGV35, ARS

Modalités d'évaluation : Réalisation du guide et de la journée de sensibilisation, formations mises en place, rapport d'activité de la commission santé

Partenaires : étudiants en santé et en communication, PTSM35, ASVB, CCAS, réseau Louis Guilloux, professionnels de santé, protection civile, Croix-Rouge, pompiers de Rennes, tissu associatif, centre hospitalier, collectivités territoriales, santé mentale France, CHGR...

Projections schéma 2026/2032 :

Chaque comité se réunira en fonction des besoins identifiés par ses membres. Ils seront composés à minima du/des porteur(s) institutionnel(s), de représentants des EPCI (élus et/ou techniciens), de professionnels d'AGV et de tout autre professionnel expert de la thématique. La participation des voyageurs sera aussi recherchée.



Les groupes de travail thématiques

Présentation :

En complément, des groupes de travail thématiques sont constitués pour conduire des chantiers ciblés. Ces groupes de travail constituent au même titre que les comités des instances opérationnels qui seront mobilisés pour mettre en œuvre des actions ciblées.

Plusieurs groupes de travail sont ainsi identifiés :

1/ Organiser une demi-journée d'échanges entre les différents acteurs (Accueil - Action N°8)

Portage institutionnel : Etat
Territoire : Département
Mise en œuvre opérationnelle : AGV35, Etat
Coordination : AGV35
Évaluation : AGV35, Etat
Modalités d'évaluation : Mise en place de la demi-journée d'échanges
Partenaires : EPCI, communes, voyageurs, pôle ordre public/forces de l'ordre

2/ Veiller à la prise en compte des besoins des familles dans leur projet « habitat » (Habitat- Action N°14)

3/Faire connaitre l'offre diversifiée et accompagner le montage des projets (Habitat-Action N°15)

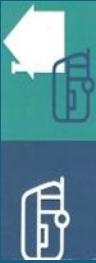
Portage institutionnel : Comité technique de suivi du SD
Territoire : Département
Mise en œuvre opérationnelle : EPCI, AGV35
Coordination : comité technique
Évaluation : Commission consultative départementale
Modalités d'évaluation : Les rapports d'activité annuels
Partenaires : DDETS, services habitat des EPCI, voyageurs, partenaires liés à la politique de l'habitat. bailleurs sociaux...

4/Affiner l'étude *illettrisme et illectronisme* réalisée en 2014 afin de lever les obstacles dans l'accès aux droits et mettre en place des actions adaptées (Accompagnement social et insertion- Action n°42)

Portage institutionnel : Etat
Territoire : Département
Mise en œuvre opérationnelle : CD35, AGV35
Coordination : AGV35
Évaluation : CD35, AGV35
Modalités d'évaluation : Réalisation de l'étude
Partenaires : Agence nationale de lutte contre l'illettrisme/associations spécialisées, acteurs institutionnels et collectivités

Projection schéma 2026/2032 :

Chaque groupe de travail se réunira en fonction des besoins identifiés par ses membres. Il est néanmoins attendu à minima une réunion annuelle. La première séance de ces groupes consistera à définir ses objectifs, à affiner leurs compositions, le calendrier ... Il sera composé à minima du/des porteur(s) institutionnel(s), de représentants des EPCI (élus et/ou techniciens), de professionnels d'AGV et de tout autre professionnel expert de la thématique. La participation des voyageurs sera recherchée.



Les réunions départementales (Instances techniques professionnelles)

Présentation :

En complément, les réunions des coordinateurs sociaux et des gestionnaires d'aires constituent un espace de coordination opérationnelle destiné à harmoniser les pratiques, et améliorer en continu la qualité de gestion. Animées par le GIP AGV35 sous l'égide des co-pilotes, ces rencontres se tiennent à un rythme bimestriel, avec la possibilité de séances ad hoc en période de grands passages ou face à des situations complexes, et au minimum une rencontre annuelle par métier. Elles portent sur le suivi des situations nécessitant une coordination interacteurs, la planification des interventions techniques et des actions de prévention, le partage d'outils et de procédures, ainsi que l'analyse d'indicateurs de gestion comme l'occupation, la maintenance, etc... Ces rencontres sont également l'occasion de pouvoir échanger collectivement sur les actualités des aires d'accueil et sur les projets en cours.

Depuis 2025, l'orientation envisagée est de pouvoir proposer deux temps de rencontre distincts : un premier temps réunissant l'ensemble des acteurs qui a vocation à intervenir sur les aires (gestionnaires, coordinateurs des projets sociaux) et une autre rencontre qui mobiliserait uniquement les gestionnaires d'aires d'accueil avec un contenu davantage technique avec des thématiques qui pourront être proposés par les gestionnaires eux-mêmes.

Bilan schéma 2020/2025 :

2 réunions mises en place chaque année depuis 2020. Au sein de ces instances siègent à la fois des élus et techniciens d'EPCI, des techniciens des CCAS mais aussi les gestionnaires des entreprises privées (Hacienda, SNS groupe, ACGV).

Les thématiques qui ont pu être abordées sont : le tri sélectif, le règlement intérieur des aires, la présence des animaux sur les aires, les protocoles de scolarisation, la gestion des impayés, la gestion des conduites addictives, les espaces de loisirs sur les aires d'accueil, la gestion et l'enlèvement des ordures, la fermeture des aires d'accueil.

Projections schéma 2026/2032 :

Poursuivre les réunions départementales à raison de 2 rencontres par an.

Participation des EPCI (élus et techniciens), des coordinateurs des projets sociaux

Participation des représentants des Gens du voyage est à rechercher.

Portage institutionnel : Etat, CD35, EPCI

Territoire : Département

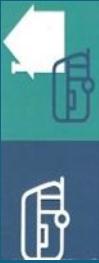
Mise en œuvre opérationnelle : AGV35

Coordination : AGV35, EPCI

Évaluation : Etat, CD35, EPCI, AGV35

Modalités d'évaluation : Recensement des besoins, nombre de réunions et de formations mises en œuvre, nombre de gestionnaires formés, mise en place d'une mesure d'impact via questionnaire de satisfaction

Partenaires : Agences départementales, sociétés gestionnaires, éducation nationale, Communes, structures d'animation et d'action sociale locales, acteurs professionnels en fonction des thématiques



Les réunions territoriales (Instances techniques locales)

Présentation :

Les projets sociaux des aires d'accueil se sont développés dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental. En Ille-et-Vilaine, à partir de 2005, il a été proposé une politique volontariste d'implication des collectivités compétentes dans la mise en œuvre d'un projet social en lien avec la gestion et le fonctionnement des aires d'accueil. **Les comités techniques des aires, les réunions de coordination des protocoles de scolarisation incarnent des temps de travail et d'échanges autour de ces projets sociaux :**

Objectifs généraux :

Organiser la gestion des aires d'accueil en s'appuyant sur un réseau de partenaires et sur une coordination locale

Faire le bilan de fonctionnement des équipements

Faire le bilan de mise en œuvre opérationnelle des protocoles de scolarisation

Connaître les demandes des familles et repérer les besoins

Favoriser l'accès aux services de droit commun et faciliter l'intégration des familles dans l'environnement local

Développer l'information à diffuser aux usagers du terrain

Proposer toute action permettant une meilleure connaissance des gens du voyage et la rencontre entre les familles séjournant sur les terrains et les habitants

Objectifs opérationnels :

Les EPCI coordonnent et animent les réunions des comités techniques et des bilans de protocole de scolarisation

Mobiliser le partenariat local : répartition du partenariat par champ d'activités (jeunesse / accès aux activités de loisirs, scolarisation / orientation, insertion sociale, économique et culturelle, accès aux droits, citoyenneté, prévention santé, enfance, familles, parentalité)

Les temps de travail sont animés soit par les chargés de mission concernés par la thématique soit par le référent Gdv de l'EPCI.

La réalisation d'un livret d'accueil à remettre aux familles (validation par les partenaires impliqués) est un des objectifs de ces comités techniques.

Bilan schéma 2020/2025 :

Cf. les diagnostics du volet social de chaque EPCI dans les fiches territoriales du schéma.

Objectifs du schéma 2026/2032 :

- Définir une coordination locale d'animation des projets sociaux
- Formaliser un protocole de scolarisation opérationnel
- Mobiliser le partenariat local
- Rédiger les projets sociaux
- Mettre en place au moins un comité technique par aire et une réunion bilan du protocole de scolarisation par an sur les EPCI : prise en compte de l'ensemble des actions développées pour faciliter l'intégration des familles
- Réaliser un livret d'accueil à destination des familles et mise en place de réseaux d'information vers les terrains

Portage institutionnel : EPCI et communes

Territoire : Chaque EPCI, chaque commune disposant d'un équipement d'accueil

Mise en œuvre opérationnelle : EPCI et communes

Coordination : Le GIP AGV35

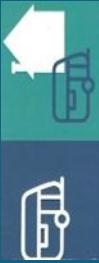
Évaluation : Les EPCI, les communes, la Commission consultative départementale

Composition : Les élus, Voyageurs et acteurs de la gestion des équipements d'accueil, les acteurs de l'accompagnement social (CDAS, CCAS, établissements scolaires, centres sociaux, mairies, acteurs associatifs, etc.) pour les comités techniques des aires.

Les élus, Voyageurs et acteurs de la scolarisation (IEN, directeurs d'écoles, principaux de collèges, CASNAV, services dédiés dans les mairies, EPCI, gestionnaires des aires, AGV35, etc.) pour les bilans annuels des protocoles de scolarisation.

Modalités d'évaluation : Les comptes-rendus de réunions, les protocoles de scolarisation actualisés

Partenaires : Tous les acteurs concernés de près ou de loin par l'accueil des Gens du voyage sur la commune



L'Observatoire départemental

(Outil d'aide à la décision des acteurs de la politique publique liée aux Gdv)

Présentation :

L'Observatoire départemental des gens du voyage, rattaché au GIP AGV35 et porté par un chargé de mission dédié, confère au schéma une assise de « pilotage par la preuve ». Il recense, consolide et valorise les données utiles — accueils, stationnements diffus, profils et besoins, consommations et coûts —, produit des analyses, des cartographies et des tableaux de bord, et alimente en continu les instances pour éclairer les décisions, objectiver les écarts territoriaux et prioriser les actions. En appui direct des co-pilotes, il conduit des études d'opportunité et des diagnostics territoriaux et sociaux, outillant les EPCI et étayant les arbitrages par des éléments comparables et vérifiables.

Bilan schéma 2020/2025 :

Création de l'observatoire dès 2020. Changement de chargé de mission en 2022.

Entre 2020 et 2024, 12 études d'opportunité ont été réalisées, une étude sur la santé des Gens du voyage, un bilan annuel sur les grands passages estivaux.

L'observatoire a également créé plusieurs outils dont une application recensant les stationnements hors équipement dédiés et permettant de déclencher un diagnostic de la part d'AGV35 (vers la médiation ou l'accompagnement dans les procédures). Les autres outils permettaient de nourrir le tableau de bord de suivi de la mise en œuvre du schéma en cours de construction.

L'année 2024 a marqué le lancement de la révision du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (SDAHGV), un enjeu central pour lequel l'Observatoire fut pleinement mobilisé. La première étape a consisté à évaluer les objectifs inscrits dans le précédent SDAHGV. Pour cela, l'Observatoire a mené un travail d'enquête et d'analyse, restitué lors de la commission consultative de décembre 2024. La seconde phase a visé à identifier les besoins spécifiques en matière d'accueil des gens du voyage. L'Observatoire a mobilisé ses compétences pour : construire et diffuser des questionnaires permettant d'affiner les besoins ; analyser ces données pour éclairer la prise de décision ; accompagner les échanges (notamment dans le cadre des groupes de travail thématiques) dans une logique de co-construction des nouveaux objectifs du schéma départemental révisé.

Projections schéma 2026/2032 :

Maintien des objectifs et missions de l'Observatoire Départemental des Gens du voyage inscrites au schéma 2020 – 2025.

Portage institutionnel : Le GIP AGV35 (via son conseil d'administration constitué de l'Etat, du Département, de la CAF 35, de Rennes Métropole et des EPCI du département)

Territoire : Département

Mise en œuvre opérationnelle : Le Conseil d'Administration du GIP AGV35

Coordination : La Direction du GIP AGV35 + le comité technique de suivi du schéma

Évaluation : Commission consultative départementale

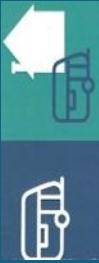
Composition : Un professionnel dédié

Objectifs schéma 2026 – 2032 : Construire une connaissance qualitative permettant d'identifier les processus de mutation en œuvre au sein de cette population plurielle : habitat, stationnement, scolarité, santé, insertion sociale et professionnelle. Ceci afin de mieux connaître les nouveaux enjeux, appréhender les nouveaux besoins de ces populations afin d'évaluer et orienter les politiques et les actions mises en œuvre. + réflexion sur la mise en place d'un comité scientifique de suivi de l'Observatoire.

Objectifs 2026-2032 : Mise en forme tableaux de bord de suivi du schéma (fiches actions et fiches territoriales) ; production d'études ;

Modalités d'évaluation : Les rapports d'activité annuels (dont le volet « schéma, accueil et itinérance ») du GIP AGV35 + les études présentées en commissions consultative + les études d'opportunités + les tableaux de bord de suivi du schéma

Partenaires : Tous les acteurs de la politique publique liés à la loi du 5 juillet 2000 et non désignés par arrêté préfectoral (CASNAV, les acteurs associatifs, les services du département d'Ille et Vilaine, etc.), en fonction des enjeux et des contenus des études et travaux de l'Observatoire.



Point étape Etat, CD35 et EPCI

(Suivi de la mise en œuvre des prescriptions du schéma)

Présentation :

Le schéma 2020-2025 prévoyait la mise en place de « comités de pilotage territoriaux : à l'échelle des Pays, ces instances devaient être organisées une fois par an ; coanimés par un représentant de l'Etat, du Département et du GIP AGV35, ces comités de pilotage territoriaux devaient être composés des élus référents des EPCI, des coordinateurs des projets sociaux, des CDAS, des CCAS. Leur rôle devait être d'assurer une réunion de coordination annuelle pour faire un point d'étape sur la réalisation des objectifs, de proposer des ajustements. Aucun de ces comités de pilotage n'ont été mis en place entre 2020 et 2025. Tous les protagonistes avaient un calendrier déjà très chargé. Par ailleurs, le calendrier des instances départementales traitant de la question du schéma était également très serré (2 par an, une tous les 6 mois). Néanmoins, ces rendez-vous ne permettaient qu'à peu d'élus de pouvoir se rendre disponibles pour y participer (nombreux sont ceux ayant une activité professionnelle en plus de leur mandat d'élus).

Néanmoins, dans le cadre des études d'opportunité (2020-2024) ou de la phase de révision du schéma (2024-2025), des temps de concertation ont été organisés à l'échelle des EPCI. Ces temps d'échanges, d'analyse des contextes spécifiques et de projection ont été appréciés.

Ainsi, ce type de rencontre serait plus opérationnel et réalisable que les comités de pilotage territoriaux imaginés en 2020. A un rythme bisannuel, ce « point d'étape Etat, Département et EPCI répondrait à ce besoin de dialogue et de bilan intermédiaire sur la mise en œuvre des orientations du schéma. Ce serait également l'occasion d'échanger avec l'ensemble des maires de chaque EPCI. En effet, si la compétence création et gestion des équipements des Gdv est bien fléchée vers les EPCI, il n'en reste pas moins que les communes ont également des compétences liées également à la politique d'accueil des Gdv (urbanisme, pouvoir de police, CCAS, etc.).

Projection schéma 2026/2032 :

Une rencontre, tous les deux ans, entre l'Etat, le Département et les maires, dans le cadre de chaque EPCI (à l'occasion d'un conseil/bureau communautaire, d'agglomération ou métropolitain). Échanges sur la mise en œuvre des prescriptions du schéma pour chaque EPCI (sur la base d'un tableau de bord) – remontées des avancées, des réalisations, des difficultés et/ou points de blocage, etc.

Portage institutionnel : Etat et Département

Territoire : Chaque EPCI

Mise en œuvre opérationnelle : Tous les deux ans dans le cadre d'un conseil ou bureau communautaire, d'agglomération ou métropolitain.

Coordination : Le GIP AGV35 + le comité technique de suivi du schéma

Évaluation : Commission consultative départementale

Composition : Représentant de l'Etat, du Département, les maires des communes composant l'EPCI, le GIP AGV35, des représentants des Gens du voyage.

Objectifs schéma 2026 – 2032 : Un point d'étape tous les deux ans pendant la durée du schéma (2028 puis 2030) + renseigner le tableau de bord de l'EPCI (regroupant toutes les prescriptions du schéma sur chaque EPCI : éléments de la fiche territoriale + les éléments des fiches actions dont les EPCI et communes sont acteurs/actrices).

Modalités d'évaluation : Le nombre de points d'étape et la qualité de remplissage des tableaux de bord spécifiques à chaque EPCI.

Partenaires : Tous les acteurs de la politique publique liés à la loi du 5 juillet 2000 (membres de la commission départementale consultative, CASNAV, les acteurs associatifs, les services du département d'Ille et Vilaine et de l'Etat, etc.), en fonction des enjeux de chaque territoire.



La gouvernance n'a de sens qu'au prisme des résultats. Chaque action du schéma est assortie d'indicateurs de suivi, de jalons, de responsables et de modalités d'évaluation ; chaque instance produit des relevés de décisions et des outils de pilotage partagés, garantissant la traçabilité et la redevabilité. Les risques — dispersion des efforts, hétérogénéité des pratiques, contraintes réglementaires — sont anticipés par une planification réaliste, la capitalisation des retours d'expérience, l'appui méthodologique du GIP AGV35 et la montée en charge de l'Observatoire.

La participation des Voyageurs, recherchée à toutes les étapes, vise à améliorer la pertinence des réponses, à renforcer la confiance entre usagers et institutions et, in fine, à sécuriser l'atteinte des objectifs du schéma.

Par cette architecture claire et articulée — chainage des responsabilités politiques et techniques, animation régulière des espaces de travail, pilotage par la preuve et participation des usagers —, l'Ille-et-Vilaine se dote d'une gouvernance au service de la cohérence départementale, de la solidarité des territoires et de l'amélioration concrète de l'accueil et des parcours des gens du voyage pour la période 2026-2032.

